

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 9 août 2021 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Est absente M^{me} Claire Girard

Assiste également M^{me} Dany Dallaire, directrice générale

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

164-08-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 5 juillet 2021
- 3- Demande de dérogation mineure de M. Pierre-Antoine Genest
- 4- Demande de dérogation mineure de M^{me} Anne-Marie Doré et de M. Simon Tremblay
- 5- Demande de dérogation mineure de 9353-3065 Québec inc. (Auberge des Îles)
- 6- Travaux de voirie rang 10 en cours - suivi
- 7- Travaux de réfection de chaussée rang 5 – rapport des soumissions
- 8- Éclairage développement résidentiel – contrat relatif aux travaux électriques
- 9- Aménagement de terrains de pickleball – contrat d'asphaltage de l'aire de jeu
- 10- Aménagement de terrains de pickleball – contrat fourniture et installation clôture, poteaux et autres
- 11- Cessions de parcelles de terrains chemin du Golf
- 12- Projet de requalification de l'église – demande d'aide financière à D.E.C. Canada
- 13- Demande d'aide financière à la M.R.C. de Lac-Saint-Jean-Est – programme de soutien financier à l'organisation des festivals municipaux
- 14- Grande fête des récoltes – demandes d'aide financière et des services municipaux
- 15- Projet de réfection du rang des Îles – reddition de compte programme R.I.R.L.
- 16- Correspondance
- 17- Rapports des comités
- 18- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2021-08
- 19- Délégation d'un représentant à l'Office d'Habitation du Secteur Sud
- 20- Nomination du maire suppléant
- 21- Acte de bravoure de citoyens
- 22- Congrès 2021 de la FQM
- 23- Affaires nouvelles
 - A) Motion de remerciements
 - B) Motion de sympathies
- 24- Période de questions
- 25- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 5 JUILLET 2021

165-08-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la session tenue le 5 juillet 2021, tel que rédigé.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE
M. PIERRE-ANTOINE GENEST

M. Michel Tremblay résume le dossier.

M. Pierre-Antoine Genest a fait une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation existante d'un bâtiment accessoire à 0.4 mètre de la marge latérale gauche alors que le tableau #4, du règlement de zonage numéro 2018-464 prescrit un alignement minimum de 0.6 mètre.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire à 0.4 mètre de la ligne latérale gauche par M. Pierre-Antoine Genest;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment concerné a été agrandi sous le permis numéro 2017-160 et que les dimensions de l'agrandissement respectent celles indiquées au permis;

CONSIDÉRANT QU'il semble s'agir d'une erreur de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande;

166-08-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation de M. Pierre-Antoine Genest, afin de régulariser l'implantation existante du bâtiment accessoire situé au 108, rue Tremblay.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE
M^{ME} ANNE-MARIE DORÉ ET DE M. SIMON TREMBLAY

M. Michel Tremblay résume le dossier.

M^{me} Anne-Marie Doré et M. Simon Tremblay ont fait une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation projetée d'un bâtiment accessoire en cour avant secondaire en ne respectant pas la marge minimale prescrite du tableau # 4, du règlement de zonage numéro 2018-464 qui prescrit un alignement minimum identique au bâtiment principal de 8 mètres.

Le CCU recommande l'acceptation de cette demande sous certaines conditions.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire dans la marge de la cour avant secondaire par M^{me} Anne-Marie Doré et M. Simon Tremblay;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de construire le bâtiment à un autre endroit sur la propriété, de par la topographie existante notamment;

CONSIDÉRANT QU'une rangée d'arbres sépare le bâtiment projeté du chemin d'accès limitant ainsi la visibilité de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'atteinte des objectifs du plan d'urbanisme n'est pas compromise par le fait d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la propriété n'a pas d'autre bâtiment accessoire;

CONSIDÉRANT QUE le C.C.U. recommande l'acceptation de cette demande, sous certaines conditions;

167-08-21

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation de M^{me} Anne-Marie Doré et M. Simon Tremblay, afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant secondaire au 217, chemin du Domaine-Grandmont, conditionnellement à ce que les arbres entre le chemin et le bâtiment projeté ne soient pas enlevés et que la distance minimale entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal soit de 2.5 mètres minimum.

5- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE 9353-3065 QUÉBEC INC. (AUBERGE DES ÎLES)

M. Michel Tremblay résume le dossier.

M. Éric Larouche pour l'entreprise 9353-3065 Québec Inc. (Auberge des Îles) a fait une demande de dérogation mineure afin de régulariser l'implantation projetée d'un bâtiment multilogement à 3.43 mètres de la marge latérale droite alors que le cahier des spécifications de la zone 7Rt, du règlement de zonage numéro 2018-464 prescrit un alignement minimum de 10 mètres.

Le CCU demande d'avoir un avis juridique avant d'émettre une recommandation dans le dossier.

168-08-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers de requérir un avis juridique auprès de nos procureurs dans le dossier particulier d'une demande de dérogation mineure déposée par 9353-3065 Québec inc. pour l'implantation d'un bâtiment multilogements.

6- TRAVAUX DE VOIRIE RANG 10 EN COURS – SUIVI

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. Les travaux de voirie du rang 10 sont actuellement terminés.

L'entrepreneur a déposé une deuxième demande de paiement au montant de 379 375.67 \$ avant taxes et retenue.

L'ingénieur au dossier recommande de faire le deuxième paiement au montant de 384 339.27 \$ incluant les taxes et la retenue.

169-08-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la demande du deuxième paiement de Les Entreprises Rosario Martel inc. au montant de 384 339.27 \$ incluant les taxes et la retenue pour les travaux de réfection de voirie dans le rang 10.

7- TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE RANG 5 – RAPPORT DES SOUMISSIONS

Suite à l'appel d'offres public lancé pour les travaux de réfection de la chaussée du rang 5, les soumissions ont été ouvertes publiquement le 29 juillet dernier. Le rapport des soumissions est déposé.

Voici les soumissions reçues :

- Inter-Cité Construction Ltée 200 746.35 \$
- Compagnie asphalte (CAL) 223 591.88 \$
- Construction Rock Dufour inc. 218 890.55 \$

Toutes les soumissions sont conformes.

Il est recommandé d'accorder le contrat à Inter-Cité Construction Ltée.

170-08-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat des travaux de réfection de la chaussée du rang 5 à l'entreprise Inter-Cité Construction Ltée selon la soumission déposée au montant de 200 746.35 \$ taxes incluses.

8- ÉCLAIRAGE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – CONTRAT RELATIF AUX TRAVAUX ÉLECTRIQUES

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. Une demande de soumission sur invitation a été lancée pour la réalisation des travaux électriques en vue de procéder à l'installation des neuf (9) nouvelles lampes de rue dans la rue Potvin (nouveau développement résidentiel).

Trois (3) entrepreneurs électriciens ont été invités, mais seulement deux (2) soumissions ont été déposées comme suit :

- Valmo Électrique 13 913.00 \$ plus taxes
- Rémi Bouchard inc. 31 910.60 \$ plus taxes

Il est recommandé d'accorder le contrat à Valmo Électrique.

171-08-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat des travaux électriques pour l'éclairage du développement résidentiel à l'entreprise Valmo Électrique pour un montant de 13 913 \$ plus taxes.

9- AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE PICKLEBALL – CONTRAT D'ASPALTAGE DE L'AIR DE JEU

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour les travaux d'asphaltage de l'aire de jeu en deux (2) phases distinctes pour ce projet.

Une seule entreprise a déposé une soumission :

- Lachance Asphalte 35 798.19 \$
 - Couche EB-14 18 598.20 \$ (27.80 \$/m²)
 - Couche EB-10 17 199.99 \$ (25.71 \$/m²)

172-08-21

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat d'asphaltage de l'aire de jeu des quatre (4) terrains de pickleball à l'entreprise Lachance Asphalte pour un montant approximatif de 35 798.19 \$, conformément à la soumission déposée le 3 août dernier.

10- AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE PICKLEBALL – CONTRAT FOURNITURE ET INSTALLATION CLÔTURE, POTEAUX ET AUTRES

Des soumissions sur invitation ont été demandées pour les travaux de fourniture et installation d'une clôture ainsi que l'installation d'ancrages pour ce projet.

Le rapport des soumissions reçues est déposé comme suit :

- Les Clôtures concept 21 380.61 \$ plus taxes
- Les Clôtures du Lac 22 222.00 \$ plus taxes
- Inter Clôtures (Clôturex) 22 283.75 \$ plus taxes

Il est recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les Clôtures concept.

173-08-21

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat pour la fourniture et l'installation de clôture, barrières et la pose de poteaux et ancrages à l'entreprise Les Clôtures concept pour un montant de 21 380.61 \$ plus taxes.

11- CESSIONS DE PARCELLES DE TERRAINS CHEMIN DU GOLF

Dans le cadre des travaux de réaménagement d'une partie du chemin du Golf, il avait été convenu que certaines parcelles de terrain assiette de l'ancien chemin seraient rétrocédées aux propriétaires limitrophes.

Les cessions sont à titre gratuit et la MRC Lac-St-Jean-Est assume tous les frais professionnels. Le projet d'acte commun qui inclut les cinq (5) autres propriétaires a été préparé par le notaire. Il s'agit du contrat de cession des lots ou parties suivantes :

- Lot 6 276 653 M. Laurier Paradis;
- Lot 6 276 659 M. Roger Tremblay et M^{me} Claudine Tremblay;
- Lot 6 276 660 M. Louis Ouellet et M^{me} Sylvie Bouchard;
- Lot 6 276 661 M^{me} Caroline Ouellet;
- Lot 6 276 663 M. André Côté.

174-08-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de céder en faveur de M. Laurier Paradis le lot 6 276 653, en faveur de M. Roger Tremblay et M^{me} Claudine Tremblay le lot 6 276 659, en faveur de M. Louis Ouellet et M^{me} Sylvie Bouchard le lot 6 276 660, en faveur de M^{me} Caroline Ouellet le lot 6 276 661 et en faveur de M. André Côté, le lot 6 276 663, lesquels sont excédentaires suite à la construction et au déplacement d'une partie du chemin du Golf, aux conditions suivantes :

- Cession à titre gratuit;
- Obtention d'une servitude sur une partie de la propriété des acquéreurs, permettant à la municipalité de construire et entretenir une conduite d'aqueduc;

Et que M. Émile Hudon, maire et M^{me} Dany Dallaire, directrice générale soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité.

12- PROJET DE REQUALIFICATION DE L'ÉGLISE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À D.E.C. CANADA

M. le maire explique le dossier. Le gouvernement fédéral par l'entremise de Développement économique Canada a lancé un appel de projets dans le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) qui a pour but d'aider les collectivités canadiennes à réaliser des projets d'infrastructures communautaires et à améliorer des infrastructures existantes.

Le projet de requalification de l'église a été déposé sur ce programme. Il y a lieu d'officialiser ce dépôt.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon travaille à la réalisation d'un projet d'aménagement d'un centre multifonctionnel municipal au bâtiment de l'église Saint-Antoine-de-Padoue dans le cadre de sa requalification et ce, en étroite partenariat avec l'assemblée de fabrique et divers partenaires du milieu;

ATTENDU QUE la municipalité a déposé en janvier 2021, une demande d'aide financière auprès du Conseil du Patrimoine religieux du Québec dans le Programme de requalification des lieux de culte excédentaire patrimoniaux –

Volet II Requalification des lieux de culte patrimoniaux pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE la municipalité a toujours entendu faire appel à d'autres partenaires afin de compléter le financement nécessaire à la réalisation du projet, dont le Gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de l'appel de projets lancé par le Gouvernement fédéral par l'entremise de Développement économique Canada et des critères et conditions d'admissibilité au Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC);

ATTENDU QUE le projet répond aux objectifs et aux critères du programme, qu'il est documenté et qu'il répond à des besoins identifiés lors de consultations, et à la suite d'une analyse menée par la municipalité auprès du milieu;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans une logique de vitalisation et de développement de la municipalité, inscrite à l'intérieure même du plan d'urbanisme et de la planification stratégique de développement;

ATTENDU QUE le projet permettra à la municipalité de se doter d'une infrastructure communautaire dont elle ne dispose pas actuellement, laquelle aura des retombées positives importantes sur la vitalisation et l'animation de la communauté, du cœur villageois et de la rue principale (rue De Quen);

ATTENDU QUE cette nouvelle infrastructure constituera également un levier de développement économique et touristique majeur pour la municipalité et sa communauté;

ATTENDU QUE le projet reçoit l'appui du milieu, des députés provincial et fédéral du comté de Lac-Saint-Jean, du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de la CIDAL, de l'Évêché de Chicoutimi, de l'assemblée de fabrique de Saint-Antoine-de-Padoue et de divers partenaires;

ATTENDU QUE le projet pourrait se concrétiser à court terme avec le soutien financier de Développement économique Canada et de l'apport financier du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC);

ATTENDU QUE la municipalité souhaite officiellement signifier et déposer auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec une demande dans le cadre de l'appel de projet;

175-08-21

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande d'aide financière au montant de 224 144 \$ auprès de Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) pour la réalisation du projet d'aménagement d'un centre multifonctionnel municipal au bâtiment de l'église Saint-Antoine-de-Padoue dont les coûts sont évalués à 1 964 978 \$. Et de désigner et d'autoriser M. Alexandre Garon, directeur général adjoint, à signer et à transmettre tout engagement et documents relatifs à ladite demande portant le numéro de référence 400060870.

13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA M.R.C. DE LAC-SAINT-JEAN-EST – PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISATION DES FESTIVALS MUNICIPAUX

La MRC de Lac-Saint-Jean-Est détient un programme de soutien financier pour aider les municipalités dans l'organisation de festivals locaux. Ce programme prévoit le versement d'une aide financière limitée à 50 % des coûts nets admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ une fois l'an. On recommande le dépôt d'une demande pour la Grande fête des récoltes.

176-08-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'un montant de 2 500 \$ dans le cadre du programme de soutien financier pour l'organisation des festivals municipaux à fin d'aider à l'organisation de l'édition 2021 de la Grande fête des récoltes qui se tiendra du 28 au 29 août prochain.

14- GRANDE FÊTE DES RÉCOLTES – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ET DES SERVICES MUNICIPAUX

Les organisateurs de la Grande fête des récoltes, qui aura lieu le 28 et 29 août prochain, déposent à la municipalité diverses demandes en prêt d'équipement, de matériel, de services, ainsi qu'une demande d'aide financière.

177-08-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande des organisateurs de la Grande fête des récoltes pour la fourniture de divers équipements et services municipaux le 28 et 29 août prochain, le tout selon la disponibilité des équipements et du matériel, ainsi qu'une aide financière de 15 000 \$.

15- PROJET DE RÉFECTION DU RANG DES ÎLES – REDDITION DE COMPTE PROGRAMME R.I.R.L.

M^{me} Dany Dallaire résume le dossier. Le ministère des Transport a accepté l'an dernier, le projet déposé par la municipalité dans le cadre du programme R.I.R.L. Le programme se terminait le 31 décembre 2020. Toutefois le ministère a accepté d'accorder à la municipalité une prolongation permettant de reporter au 31 juillet 2021 la date limite de réalisation des travaux et la date limite de dépôt de la reddition de compte au 31 août 2021.

La reddition de compte est déposée pour acceptation. Le coût total du projet s'élève à 702 105.62 \$.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gédéon transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- Le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- Les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- La présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- Un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiécage mécanique et de rechargement granulaire.

178-08-21

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

16- CORRESPONDANCE

Microbrasserie du lac St-Jean

Lettre de réclamation suite à des dommages subis par l'eau. Celle-ci a été transférée à notre assureur pour suivi.

M. Éric Savard et M^{me} Kathie Fortin

Lettre de réclamation suite à des dommages subis par l'eau, le 27 juin dernier. Celle-ci a été transférée à notre assureur pour suivi.

M. André Dufour, Services TAX-Îles

Lettre de remerciements pour le soutien financier reçu.

Corporation de Gestion du Petit Marais

Avis suite à une demande de cession d'une parcelle de terrain par M. Robin Desgagné, propriétaire du 165, rue De Quen. Le dossier sera retransmis au comité des travaux publics pour le suivi.

ADMQ zone Saguenay-Lac-Saint-Jean

Invitation au colloque de zone 2021, qui se tiendra le 16 septembre prochain.

179-08-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M^{me} Dany Dallaire, directrice générale et M. Alexandre Garon, directeur général adjoint à participer au colloque de zone 2021 qui se tiendra le 16 septembre prochain au Bistro Découverte à Desbiens au coût de 65 \$ par personne.

MAMH

Annonce d'un montant de subvention bonifié dans le cadre du programme TECQ 2019-2023. L'aide totale sera de 1 426 255 \$.

M. Daniel Nicolae et M^{me} Manon Lessard

Demande d'extension de délai pour la réalisation d'une construction dans le développement résidentiel, suite à l'acquisition d'un terrain.

180-08-21

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande d'extension de délai pour la réalisation d'une construction dans le développement résidentiel sur le lot 6 343 580, le nouveau délai étant fixé à 3 ans suivant la date de la signature de l'acte de vente, la présente résolution constituant une modification aux conditions stipulées audit acte de vente.

17- RAPPORTS DES COMITÉS

Petit Marais

M. Pierre Boudreault résume la rencontre du 14 juillet dernier. Les rapports d'activités et financier 2019-2020 ont été déposés.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

La demande suivante est refusée :

- Fondation pour l'enfance et la jeunesse

18- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2021-08

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

181-08-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2021-08 au montant de 766 764.09 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	214 032.62 \$
- Déboursés :	570 731.47 \$
- <u>Retenues :</u>	
Construction Rock Dufour	<u>(18 000.00) \$</u>
TOTAL :	766 764.09 \$

19- DÉLÉGATION D'UN REPRÉSENTANT À L'OFFICE D'HABITATION DU SECTEUR SUD

Lors de la transmission en juin dernier des états financiers pour approbation, l'OMH du secteur Sud avait requis que le conseil confirme la nomination de M. Marc Audet comme représentant de la municipalité.

Il est recommandé de nommer M. Marc Audet comme délégué jusqu'à la prochaine élection municipale.

182-08-21

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M. Marc Audet comme représentant de la municipalité au sein de l'Office d'Habitation du secteur Sud et ce, jusqu'au 30 novembre 2021.

20- NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Actuellement M. Pierre Boudreault agit à titre de maire. M. Émile Hudon désire procéder à une nouvelle nomination en remplacement.

183-08-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer M^{me} Suzy Lessard comme mairesse suppléante.

21- ACTE DE BRAVOURE DE CITOYENS

Le 2 juillet dernier, un jeune garçon de 13 ans s'est retrouvé en mauvaise posture sur le lac St-Jean, alors qu'il pratiquait le paddleboard. Ce dernier a été secouru par deux citoyens, soit M. Patrick Audet et M. Janik Maltais.

Le conseil aimerait adresser une motion de remerciements à l'égard de MM Patrick Audet et Janik Maltais qui ont secouru un jeune garçon de 13 ans le 2 juillet dernier sur le lac St-Jean.

184-08-21

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de remercier MM Patrick Audet et Janik Maltais qui ont fait acte de bravoure en secourant un jeune garçon de 13 ans le 2 juillet dernier sur le lac St-Jean et qu'une activité spéciale soulignant l'action de ces deux (2) hommes soit organisée formellement plus tard.

22- CONGRÈS 2021 DE LA FQM

Invitation au congrès annuel de la FQM 2021, qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre prochain à Québec.

185-08-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Suzy Lessard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de déléguer les personnes suivantes comme représentants pour le congrès annuel de la FQM 2021 et de payer toutes les dépenses inhérentes à l'activité :

- M. Émile Hudon
- M^{me} Suzy Lessard
- M. Michel Tremblay
- M^{me} Nathalie Simard (selon ses disponibilités)

23- AFFAIRES NOUVELLES

A) Motion de remerciements

M. Pierre Boudreault aimerait adresser une motion de remerciements à l'égard de M^{me} Carole Larouche qui a quittée le conseil d'administration de la Corporation de gestion du Petit Marais de Saint-Gédéon.

186-08-21

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers de remercier M^{me} Carole Larouche qui a quittée la Corporation de gestion du Petit Marais de Saint-Gédéon après quelques années comme membre et pour l'ensemble de son implication au sein de la corporation.

B) Motion de sympathies

Le conseil aimerait adresser une motion de sympathies à la famille de M. Laurent Allard suite à son décès.

187-08-21

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers de souhaiter nos sympathies à la famille de M. Laurent Allard, père de M. Jean-Sébastien Allard qui est décédé le 29 juillet dernier.

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

25- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 17, M^{me} Nathalie Simard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directrice générale